

Communiqué de presse

Hôpital et parc éolien de Ste-Croix : inévitable conflit d'intérêts au préjudice de la population

La cohabitation du futur hôpital et de la centrale éolienne de Ste-Croix va provoquer un véritable conflit d'intérêts entre le DSAS de M. Maillard et le DTE de Mme de Quattro. Les deux projets prévus devraient être en effet distants de quelques centaines de mètres seulement : c'est totalement incompatible avec le souci d'assurer des conditions de soins ou de travail acceptables tant pour les patients et les résidents que pour le personnel soignant.

Le projet d'agrandissement de l'Hôpital de Ste-Croix est au stade de la mise à l'enquête du plan général d'affectation en zone hospitalière. Ce projet dont le principe a été accepté de haute lutte il y a quelques années par l'Etat de Vaud complète de Centre de Soins et de Santé Communautaire (CSSC). Il est porté par le département de M. Maillard et soutenu par la quasi-totalité de la population.

Le problème est qu'il doit se construire dans la proximité immédiate des bâtiments actuels en direction de la future centrale éolienne de Romande Energie « Gittaz – Mont des Cerfs », dont le projet quant à lui est porté par le département de Mme de Quattro. Rappelons que le principe de cette centrale a été accepté en vote populaire en 2012 par une très courte majorité et qu'il a créé de profondes divisions au sein de la population.

Malgré la suppression de l'une des éoliennes prévues initialement, la première machine se trouvera désormais à quelque 500 m. de l'hôpital. Cette distance étant largement inférieure aux recommandations de l'EMPA et de l'OMS, les nuisances avérées des éoliennes sur la santé des gens qui habitent à proximité vont inévitablement poser de sérieux problèmes aux patients, aux résidents et au personnel médical.

En l'absence d'une étude sérieuse sur ces nuisances et leurs conséquences sur la population, la fédération Paysage-Libre Vaud considère que les risques qui seraient pris par le département de Mme de Quattro sont totalement disproportionnés et irresponsables.



Paysage-Libre Vaud

Fédération vaudoise pour une politique raisonnable de l'énergie et de l'aménagement du territoire

Soucieuse du bien-être futur des résidents de l'hôpital, notre fédération appelle le Conseil d'Etat à ordonner la réalisation d'une étude d'impact spécifique et neutre portant sur les questions de santé liées au projet éolien « Gittaz – Mont des Cerfs ».

Bottens, le 20 mars 2014

Jean-Marc Blanc
Secrétaire général

Bertrand Clot
Président